

Fiche technique sur les aspects environnementaux et sociaux

Informations générales

Intitulé du projet : SAO TOME WATER SUPPLY

Numéro du projet : 2020-0935

Pays : Sao Tome e Principe

Description du projet: The project consists of priority investments aimed at rehabilitating and

increasing the water supply and distribution infrastructure and services in

Sao Tome city and surrounding areas, plus institutional support.

EIE exigée : yes

Projet faisant partie du programme « empreinte carbone¹ » : no

Évaluation des incidences environnementales et sociales

Évaluation des incidences environnementales

Le projet se compose d'investissements prioritaires visant principalement à améliorer l'efficacité et la résilience du système d'approvisionnement en eau potable de la capitale de Sao Tomé et de ses environs. Ces investissements se concentrent principalement sur l'extension et la remise en état du système de transport et de distribution d'eau dans la capitale et ses environs, ainsi que sur l'expansion de la capacité de la station de traitement des eaux. EMAE (Empressa de Agua e Electricidade) est le promoteur du projet.

Le cadre environnemental à São Tomé et Príncipe est régi par la "Loi Fondamentale de l'Environnement", loi n° 10/1999, élaborée par la Direction générale de l'environnement au sein du "Ministère des ressources naturelles". L'évaluation d'impact environnemental est légalement incluse dans la loi fondamentale sur l'environnement (loi nº 10/99) et par le décret-loi nº 37/99 du 20 novembre, faisant référence au règlement sur le processus d'évaluation d'impact environnemental. Selon le décret précité, les projets d'adduction d'eau relèvent du groupe des activités pouvant avoir des impacts significatifs sur l'environnement et nécessitant des études d'impact sur l'environnement.

Dans le contexte européen, ce projet serait compris dans l'annexe II de la directive européenne sur les études d'impact environnemental des projets 2014/52/UE modifiant la directive 2011/92/UE.

¹ Seuls sont retenus les projets entrant dans le périmètre du programme pilote, selon la définition donnée dans la méthodologie de la BEI mise en place pour évaluer l'empreinte carbone, pour autant que les émissions estimées dépassent les seuils fixés dans la méthodologie, à savoir plus de 20 000 tonnes de CO2e par an en valeur absolue (brut) ou 20 000 tonnes de CO2e par an en valeur relative (net) – tant pour les hausses que pour les économies.



Au vu des éléments susnommés, la Banque a commandité une étude d'impact environnementale et social complète du projet en conformité avec ses standards et les standards nationaux qui s'est basée sur l'étude de faisabilité qui s'est déroulée en parallèle. Cette étude a identifié un certain nombre d'impacts positifs et négatifs du projet qui sont listés ci-dessous. Un Plan de Gestion Environnemental et Social a été élaboré pour identifier les mesures d'atténuation des impacts identifiés. Les documents seront actualisés lors de la mise en œuvre du projet une fois que l'avant-projet détaillé aura été finalisé et sera alors soumise aux autorités compétentes pour l'obtention du Permis Environnemental. Ces documents seront publiés par les autorités compétentes et sur le site de la Banque une fois validés.

Le Plan de Gestion Environnemental et Social du projet sera mis en œuvre par le promoteur du Projet (EMAE) avec le soutien, pour son suivi, du bureau en charge de la supervision des travaux et des entreprises de travaux pour les aspects infrastructures. EMAE bénéficiera d'une assistance technique à maitre d'ouvrage pour la conseiller dans ces volets et s'assurer que le projet respectera les standards environnementaux et sociaux de la Banque.

Impacts positifs:

- Augmentation de la desserte en eau potable : le projet permettra d'améliorer le niveau de service des usagers existants (environ 139 000 à l'heure actuelle) et également de connecter environ 25 000 personnes additionnelles;
- Réduction de la pénibilité et du temps d'accès à l'eau potable pour les personnes qui accèderont au service d'eau potable : ces impacts positifs bénéficieront en grande partie aux femmes et filles des foyers qui sont généralement responsables de cette corvée. Cela permettra de manière indirecte à favoriser la scolarité des jeunes filles et à libérer du temps pour les femmes qui pourront le consacrer à d'autres tâches, notamment des activités génératrices de revenus;
- Augmentation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau : le projet va réhabiliter Une partie du réseau et renforcer les interconnections entre les différents systèmes permettant ainsi de réduire le niveau de pertes physique et d'augmenter la résilience face aux périodes de sécheresse;
- Amélioration de la santé publique: l'augmentation de la couverture en eau potable, à la fois en quantité et en qualité, a un impact direct sur l'hygiène personnelle et donc la santé publique;

Impacts négatifs :

- Impact sur le débit d'étiage en période de sécheresse du fleuve Rio d'Ouro: dans l'état actuel du suivi du Rio d'Ouro (pas d'existence de mesure), il n'est pas possible d'estimer l'impact d'une augmentation du niveau d'extraction de l'eau pour alimenter une ligne supplémentaire de traitement de l'eau. Aussi, le promoteur confirmera la capacité du débit de la rivière avant d'approuver l'extension de l'usine de traitement;
- Impacts liés aux travaux : perturbations classiques liées à des travaux en milieu urbain (congestion du trafic, nuisances sonores, niveau de poussière);

Changement climatique

Une évaluation des vulnérabilités et des risques liés au climat a été réalisée dans le cadre de la préparation de ce projet. Les conclusions de l'évaluation indiquent que le risque relatif à la disponibilité de l'eau est prépondérant au niveau du projet, le risque relatif aux évènements



extrêmes (inondations, érosion) est modéré d'autant plus que la grande partie des infrastructures prévues dans le projet sont des conduites enterrées qui sont relativement peu exposées à ce genre d'évènements.

Le projet aura un impact positif en matière de capacité d'adaptation par la réduction des pertes, l'interconnections des sous-systèmes et l'augmentation de la capacité de stockage et éventuellement de la capacité de production.

Le projet est aligné avec les accords de Paris.

Évaluation des incidences sociales, le cas échéant

Outre les impacts positifs énumérés ci-dessus, le projet aura d'autres impacts sociaux positifs liés aux opportunités d'emploi: le projet créera différentes opportunités d'emploi au cours des différentes phases du projet, telles que la main-d'œuvre non qualifiée et qualifiée pendant la construction. En plus des possibilités d'emploi direct, il y aura également des opportunités secondaires telles que le transport, l'hébergement et restauration.

La Banque a commandité également l'élaboration d'un Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) afin d'atténuer les impacts sociaux du projet: EMAE ne devrait pas avoir besoin d'acquérir de terrain pour l'installation des nouvelles infrastructures (réservoirs ou ligne de traitement additionnelle de la station de traitement des eaux). Parement, il n'est pas prévu de déplacement physique de population au niveau de l'étude d'impact préliminaire; il y aura peut-être besoin d'instaurer des servitudes due à la présence de conduites enterrées. Dans les deux cas les personnes affectées par les travaux seront compensées en conformité avec les standards sociales de la BEI.. Lors de la pose des conduites (environ 100 km), il est prévu, par contre, des impacts économiques temporaires sur des activités commerciales. Les indemnisations de ces impacts seront encadrées par le CPRP.

Consultation publique et dialogue avec les parties prenantes, le cas échéant

Une première phase de consultations publiques a été organisée par EMAE en Mai 2022. Elle a commencé par des consultations communautaires, suivies par les institutions du gouvernement central, les autorités locales (Água Grande, Lobata e Mé-Zóchi) et les organisations de la société civile (ONG et organisations communautaires). Des consultations au niveau communautaire se sont tenue par le biais de réunions avec les dirigeants communautaires dans les quartiers qui seront couverts par les nouveaux systèmes de distribution et les agriculteurs ayant des champs en aval du point de prise de Rio d'Ouro. En outre, deux ateliers seront organisés et suivis par : i) le gouvernement central et les autorités locales et ii) les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires travaillant dans les secteurs de l'eau, du social, de l'environnement et du genre.

Un mécanisme de gestion des plaintes ainsi qu'un plan d'engagement avec les parties prenantes ont été élaborés lors de la préparation du projet.

Autres aspects environnementaux et sociaux

Sao Tome e Principe (STP) est membre de l'Organisation internationale du Travail depuis 1982. STP a ratifié 22 conventions de l'OIT (toutes sont en vigueur) qui incluent, entre autres, l'indemnisation des travailleurs, des dispositions relatives à la sécurité, l'âge minimum et le travail forcé. Les normes de travail s'appliqueront aux entreprises et ses sous-traitants. La Banque s'assurera que les conditions générales des marchés passés avec les entreprises mobilisées sur



le projet font référence au code national du travail, aux standards de l'Organisation International du Travail et aux standards de la Banque.

Égalité des genres

Une analyse détaillée sur le genre et spécifique au projet a été réalisée dans le cadre de l'évaluation plus large de l'impact environnemental et social. L'analyse sur le genre a révélé que le projet, grâce à l'expansion des services de d'accès à l'eau, est susceptible de réduire considérablement le fardeau des femmes de s'occuper des personnes à charge dans leur foyer, car les maladies associées à la qualité de l'eau diminuent, en particulier chez les enfants. Afin de s'assurer que les femmes bénéficieront des services de raccordement à l'eau, le promoteur mettra en place une stratégie de raccordement et un mécanisme de raccordement subventionné pour assurer un accès adéquat aux ménages vulnérables qui tient compte des besoins financiers spécifiques des femmes. Pour faire face aux risques spécifiques au genre qui ont été identifiés, le promoteur mettra en place des mesures pertinentes pour atténuer les risques identifiés de violence et de harcèlement basés sur le genre et le cadre politique de réinstallation comprendra des mesures d'atténuation pour le déplacement économique potentiel des vendeuses de rue.

Conclusions et Recommandations

La mise en œuvre de ce projet entraînera une amélioration des services d'approvisionnement en eau potable et de la santé publique et un environnement propice aux activités économiques dans la zone du projet. Le projet ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur l'environnement. Les éventuels effets négatifs sur l'environnement devraient être temporaires et limités aux chantiers de construction immédiats. Des impacts économiques temporaires sont attendus. Ils devront être



traités de manière appropriée par le plan de gestion environnementale et sociale et le cadre de politique de réinstallation des populations. Le projet est considéré comme acceptable pour le

financement de la BEI du point de vue environnemental et social, avec les conditions suivantes relatives aux questions environnementales et sociales:

Conditions de premier décaissement lié aux travaux :

- Étude d'impact environnemental et social approuvée par les autorités compétentes de Sao
 Tome et un Plan de Gestion Environnemental et Social finalisé à la satisfaction de la Banque qui inclut un plan d'engagement avec les bénéficiaires;
- Si nécessaire un Plan d'Action de Réinstallation est élaboré à la satisfaction de la Banque et approuvé par les autorités compétentes de Sao Tome ;
- Cadre de Politique de Réinstallation des Populations approuvés par les autorités compétentes de Sao Tome à la satisfaction de la Banque.
- Un mécanisme de gestion des plaintes pour l'ensemble des personnes affectées par le projet (bénéficiaires, employés, personnel des entreprises contractées).
- Fourniture de la preuve que toutes les compensations ont été versées aux personnes affectées par la partie des travaux liée au décaissement en question ou que le mécanisme de compensation pour les impacts temporaires économiques est en place et opérationnel.

Conditions de décaissement pour l'extension de la station de traitement des eaux :

• Les conclusions de l'étude de suivi du débit du Rio D'Ouro sur une période d'une année au minimum ne s'opposent pas à une augmentation de la capacité de la pris d'eau.

Engagements

- Conformité aux exigences des PGES et du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations. Le promoteur veille à ce qu'un audit indépendant soit effectué pour vérifier la bonne mise en œuvre des plans d'action de réinstallation.
- La fourniture d'un code de conduite (comme indiqué dans l'EIES) pour tout le personnel du projet, y compris les entrepreneurs et sous-traitants.